

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Situation financière de la Commune

Service des finances

06/03/2025

Sommaire

Page :

Introduction :.....	2
Les résultats et le fonds de roulement :	3
Les dépenses de fonctionnement :	4
Les dépenses d'investissement :	6
Les recettes d'investissement :	7
La capacité d'autofinancement :	8
La dette :	8
Les charges de personnel :	9
La fiscalité – Produits, pression fiscale et taux :	10
Les tendances budgétaires – La prospective budgétaire :	12

INTRODUCTION

Références Légales :

l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriale stipule « *dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil Municipal..... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.....* »

LA LOI DE FINANCES POUR 2025

Devant l'impossibilité de voter du budget avant le 1^{er} janvier 2025, le gouvernement a adopté le 15 décembre 2024, une loi spéciale des finances visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics 2025, dans l'attente d'une loi de finances.

La loi de finances pour 2025 promulguée, prévoit une dette publique au plus haut, à 115% du PIB, des prélèvements obligatoires au niveau le plus élevé de tous les pays de l'OCDE à 43.5 % du PIB, des dépenses de l'Etat qui continuent d'augmenter à un rythme supérieur à l'inflation et un déficit public à 5.4% du PIB.

Cette loi de finances programme de ponctionner pour l'état 5 milliards d'euros sur les recettes locales. Cette charge pour les collectivités s'ajoute à la forte hausse des cotisations des employeurs territoriaux.

LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Outre leur montant inédit, les ponctions sur les budgets locaux prévues dans la loi de finances comprennent des mesures qui affecteront négativement les collectivités à plusieurs titres :

- 1 milliard d'euros prélevés via le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), un nouveau mécanisme de prélèvement particulièrement complexe, conduira à immobiliser des fonds publics dans plus de 2000 collectivités alors que des projets à financer sont déjà engagés, de surcroît en fin de mandat ;
- L'enveloppe Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente de 290 millions d'euros. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes avec une enveloppe de 150 millions d'euros fléchés exclusivement sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui vient renforcer le soutien aux communes rurales ;
- Le fonds vert est réduit de 1.35 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est réduite de 150 millions d'euros, ce qui annihile la hausse prévue de 150 millions d'euros de la DGF ;
- En parallèle, 1.4 milliards d'euros annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL : Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à :
 - 34,65 % en 2025,
 - 37,65 % en 2026,
 - 40,65 % en 2027,
 - 43,65 % en 2028.

Ce décret entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025 (de manière rétroactive).

- La suppression du fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) va affecter plus de 1 300 communes et 600 000 enfants ;
- Les 130 millions d'euros prélevés sur les agences de l'eau, accompagnant le report d'un an financement du plan eau ;
- 1.2 milliard d'euros de réduction de recettes, réalisés via le gel de la fraction TVA à son niveau 2024, contrevient à l'engagement de compenser les recettes des impôts locaux supprimés ou nationalisés ;
- Sur le plan fiscal, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives suit la formule de droit commun fondée sur l'inflation, ce qui représente une augmentation des taxes foncières de 1.7 %.

Les résultats et le fonds de roulement :

Vue d'ensemble budgétaire						
Résultats et soldes de l'exercice	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 073 249,08 €	8 877 836,54 €	8 175 803,99 €	8 320 896,49 €	8 565 230,93 €	8 306 630,91 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 019 739,10 €	8 688 205,55 €	8 225 256,92 €	8 359 845,52 €	8 321 689,07 €	8 061 117,99 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	53 509,98 €	189 630,99 €	-49 452,93 €	-38 949,03 €	243 541,86 €	245 512,92 €
Résultat de fonctionnement global antérieur	761 302,75 €	814 812,73 €	1 004 443,72 €	954 990,79 €	916 041,76 €	859 583,62 €
Résultat global de fonctionnement	814 812,73 €	1 004 443,72 €	954 990,79 €	916 041,76 €	1 159 583,62 €	1 105 096,54 €
Recettes d'investissement de l'exercice	3 484 973,33 €	2 097 894,66 €	1 036 906,36 €	3 104 178,31 €	2 255 910,61 €	2 144 937,15 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 666 098,84 €	1 503 463,26 €	1 477 386,03 €	2 866 854,93 €	2 957 786,61 €	3 071 002,72 €
Solde d'investissement de l'exercice	-181 125,51 €	594 431,40 €	-440 479,67 €	237 323,38 €	-701 876,00 €	-926 065,57 €
Solde d'investissement global antérieur	1 420 424,60 €	1 239 299,09 €	1 833 730,49 €	1 393 250,82 €	1 630 574,20 €	928 698,20 €
Solde global d'investissement	1 239 299,09 €	1 833 730,49 €	1 393 250,82 €	1 630 574,20 €	928 698,20 €	2 632,63 €
Résultat global de clôture	2 054 111,82 €	2 838 174,21 €	2 348 241,61 €	2 546 615,96 €	2 088 281,82 €	1 107 729,17 €

Fonds de Roulement (Résultat + Provisions)	2 566 112 €	3 362 174 €	2 834 242 €	2 944 616 €	2 498 558 €	1 530 583 €
FR en nombre de jours de dépenses totales	80	120	107	96	81	50
Fonds de Roulement en Euros par habitant	478,48 €	626,92 €	534,06 €	561,20 €	475,92 €	294,51 €
Moyenne strate en Euros par habitant	311 €	347 €	388 €	418 €	411 €	NC

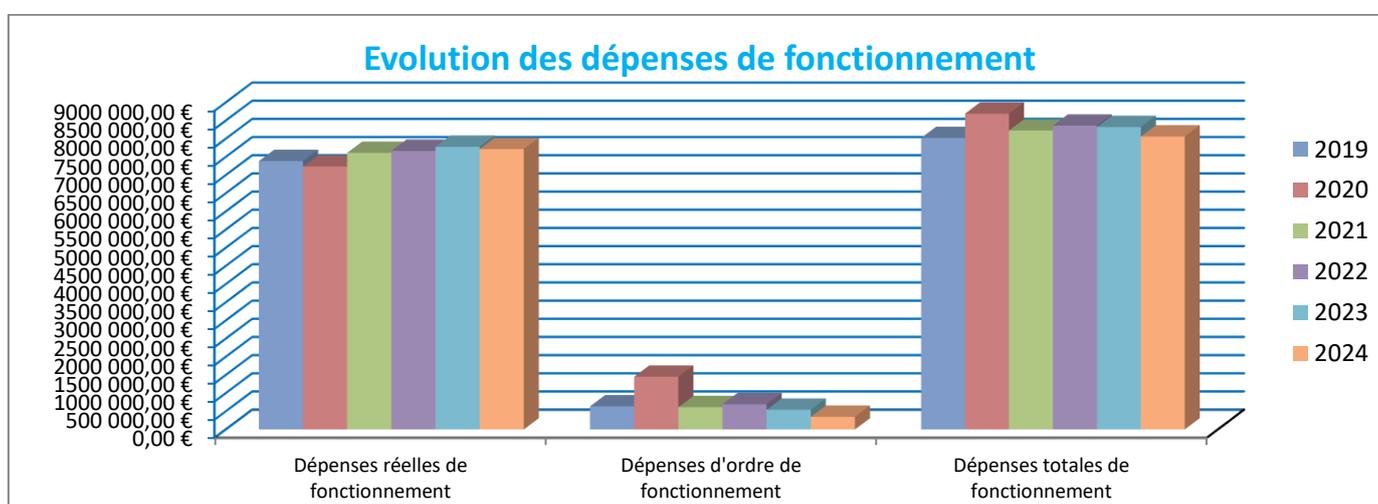
Commentaires :

- ✓ **La section de Fonctionnement :**
Le résultat de l'année 2024 est excédentaire de 245 512.92 €. **Le résultat global** après reprise du résultat cumulé antérieur de 859 583.62 €, reste excédentaire de **1 105 096.54 €**.
- ✓ **La section d'Investissement :**
Le résultat de l'année 2024 est déficitaire de 926 065.57 €. Le solde global après reprise de l'excédent cumulé antérieur de 928 698.20 € porte donc le résultat de clôture de l'exercice à **2 632.63 € d'excédent**.

De fait, le fonds de roulement ainsi que le ratio par habitant sont en baisse.

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitres et comptes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	1 823 226,03 €	1 618 452,73 €	1 714 597,56 €	1 763 810,12 €	1 876 474,46 €	2 031 898,83 €
012 - Charges de Personnel	3 689 137,74 €	3 721 201,94 €	3 968 243,58 €	4 068 886,05 €	3 915 012,12 €	4 036 803,28 €
65 - Autres charges gestion courante	1 205 971,61 €	1 232 440,61 €	1 316 203,95 €	1 379 589,50 €	1 501 280,12 €	1 522 344,38 €
014 - Atténuation de produits	45 042,00 €	39 793,00 €	46 068,00 €	33 368,00 €	17 304,00 €	9 625,00 €
66 - Charges Financières	76 736,16 €	80 075,85 €	68 305,11 €	58 629,34 €	106 865,41 €	101 111,87 €
67 - Charges exceptionnelles	33 011,21 €	33 349,93 €	31 978,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	512 000,00 €	512 000,00 €	465 880,04 €	362 000,00 €	362 000,00 €	12 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 385 124,75 €	7 237 314,06 €	7 611 277,19 €	7 666 283,01 €	7 778 936,11 €	7 713 783,36 €
6811 - Dotations aux amortissements	446 695,95 €	397 798,29 €	386 549,73 €	368 990,11 €	358 859,56 €	346 967,13 €
676 - Plus values des cessions	57 059,48 €	409 624,09 €	69 883,14 €	190 932,80 €	162 619,00 €	
675 - Valeurs comptables immos cédées	130 858,92 €	643 469,11 €	157 546,86 €	133 639,60 €	21 274,40 €	367,50 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	634 614,35 €	1 450 891,49 €	613 979,73 €	693 562,51 €	542 752,96 €	347 334,63 €
Dépenses totales de fonctionnement	8 019 739,10 €	8 688 205,55 €	8 225 256,92 €	8 359 845,52 €	8 321 689,07 €	8 061 117,99 €



011 – augmentation des charges à caractère général due notamment :

- à l'augmentation des primes des assurances (30 000 € assurance dommage aux biens),
- au coût du bureau d'études en charge de l'opération OPAH-RU (55 000 € compensés à 70 %),
- à l'entretien de l'espace Henri Wallon par un prestataire externe (20 000 € de mai à décembre : voir P.10),
- au retour du coût de la prestation assurée par les centres musicaux ruraux auprès des écoles sur une année complète (compensé par les attributions de compensation)

012 - augmentation des charges de personnel (voir page 10) :

65 - Augmentation des charges de gestion courante liée au dispositif cantine à 1 € (versement au CCAS des remboursements perçus chaque quadrimestre. Cette dépense est compensée par une recette au 74)

014 – baisse des atténuations de produits (versement de fiscalité au Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 9 625 € compensés par une recette constatée au chapitre 73 à hauteur de 55 452 €.

66 – Légère baisse des charges financières (intérêt) – aucun nouvel emprunt réalisé

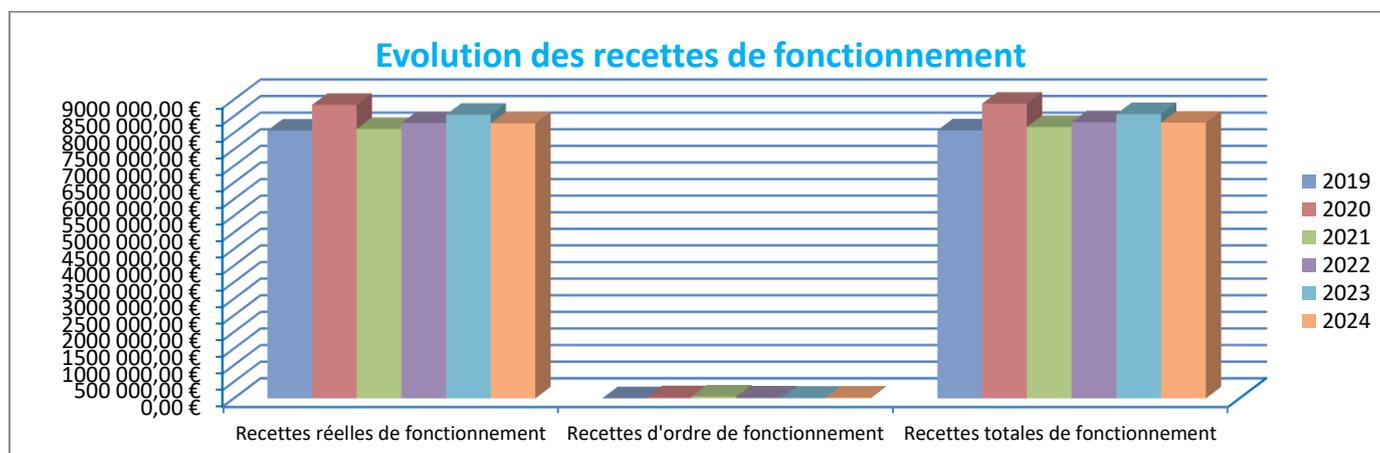
68 – Les provisions constituées au 31/12/2023 s'élèvent à 350 000 €. Celles-ci n'ayant fait l'objet d'aucune modification en 2024, aucune écriture comptable n'a été réalisée. 12 000 € correspondant à la provision location-vente MFR. Les provisions à ce jour s'élèvent à 350 000 €.

6811 – Légère baisse du montant des amortissements transféré en recettes de la section d'investissement

675 - Ecritures d'ordre liées à la recette engendrée par la cession d'un terrain.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitres et comptes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	réalisé 2024
70 - Produit services domaine ventes	180 537,06 €	43 894,88 €	32 823,33 €	113 359,56 €	112 332,06 €	100 695,20 €
73 - Impôts et taxes	6 040 848,11 €	6 106 326,57 €	5 740 428,17 €	5 797 832,64 €	6 104 641,70 €	6 347 052,33 €
74 - Dotations et participations	610 833,42 €	631 948,96 €	1 100 755,06 €	1 053 735,70 €	1 217 372,06 €	1 236 723,06 €
75 - Autres produits gestion courante	464 433,41 €	408 496,11 €	420 546,02 €	456 256,94 €	472 202,93 €	510 073,87 €
013 - Atténuations de charges	69 033,71 €	82 903,24 €	76 989,04 €	97 254,55 €	104 476,09 €	86 608,01 €
77 - Produits exceptionnels	202 120,02 €	1 067 243,35 €	245 771,43 €	324 572,40 €	183 893,40 €	367,50 €
78 - Reprises sur provisions	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	450 577,85 €	350 301,80 €	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	8 067 805,73 €	8 840 813,11 €	8 117 313,05 €	8 293 589,64 €	8 545 220,04 €	8 281 519,97 €
722 - Immobilisations corporelles (Tx régie)	0,00 €	32 772,88 €	55 812,39 €	24 628,30 €	16 421,58 €	9 733,60 €
77681 - neutralisation amortissement						11 788,00 €
777 - Subventions d'invest transférées	5 443,35 €	4 250,55 €	2 678,55 €	2 678,55 €	3 589,31 €	3 589,34 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	5 443,35 €	37 023,43 €	58 490,94 €	27 306,85 €	20 010,89 €	25 110,94 €
Recettes totales de fonctionnement	8 073 249,08 €	8 877 836,54 €	8 175 803,99 €	8 320 896,49 €	8 565 230,93 €	8 306 630,91 €
					Excédent cumulé reporté	859 583,62 €
					Total des recettes	9 166 214,53 €



70 - baisse des produits des services (RODP, concession cimetièrre, entrées piscine...). Les recettes perçues au titre de la location des salles communales ont été transférées au compte 752

73 - augmentation du produit engendrée par la fiscalité (voir page 11) :

- ↗ des bases locatives de 3.9 %
- Recette fiscale exceptionnelle de 111 548 € (revalorisation base canal de provence)
- Reversement de la taxe additionnelle des droits de mutation à hauteur de 222 000 €.

74 - Augmentation des dotations et participations. La DGF s'accroît de 30 000 € :

- ↗ de la DSR de 36 850 €
- ↘ de la dotation forfaitaire de 6 400 € (en 2023 l'écrêtement sur la DF avait été exceptionnellement gelée, mesure non maintenue sur 2024)
- Augmentation des Attributions de Compensation liée au retour de la compétence enseignement musical en milieu scolaire.

75 - Augmentation des autres produits de gestion courante (loyers) : revalorisation du loyer remboursé par la gendarmerie + remboursement des sinistres subis + recettes engendrées par la location des salles communales

013 - baisse des atténuations de charges de personnel ; remboursements salaires et charges sociales et décharges syndicales (voir page 10).

77 - Produits exceptionnels liés à la cession d'un terrain.

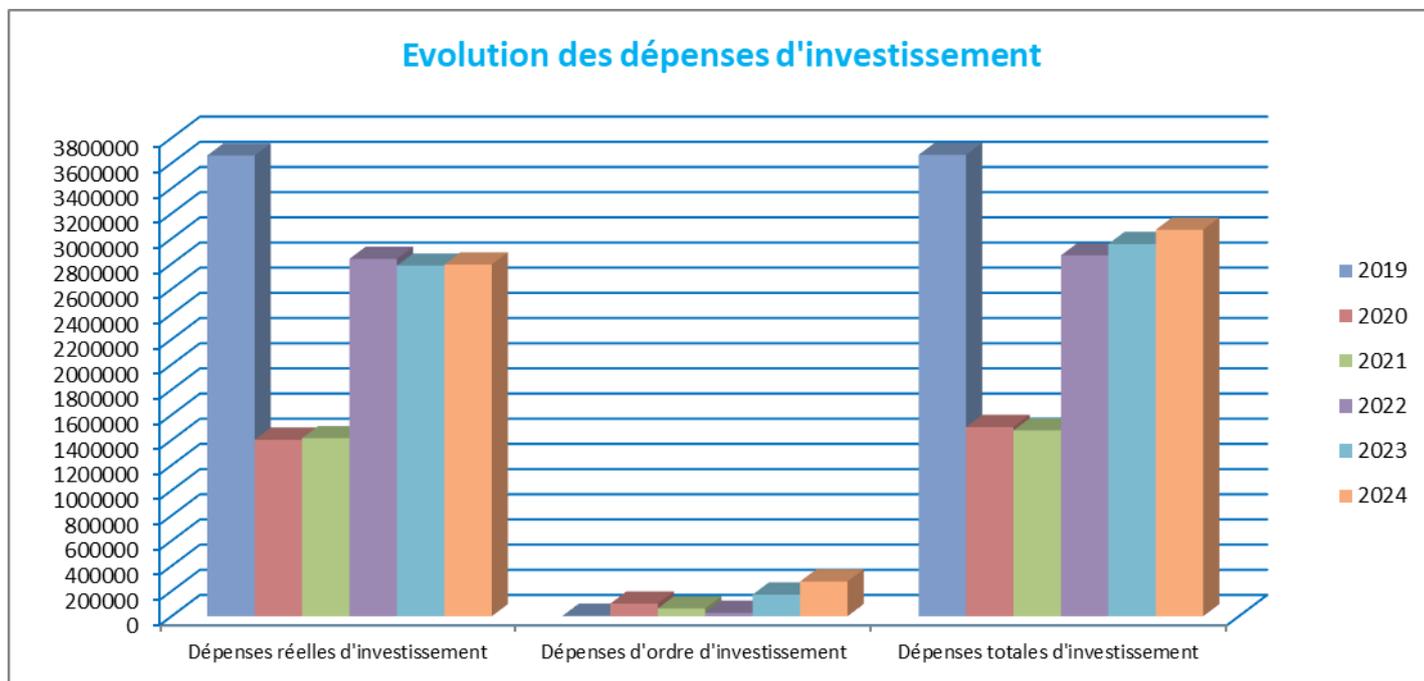
78 - Les provisions constituées au 31/12/2023 s'élèvent à 350 000 €. Celles-ci n'ayant fait l'objet d'aucune modification en 2024, aucune écriture comptable n'a été réalisée.

722 - Valorisation des travaux effectués en régie notamment pour les conseils de quartier

777- Opérations d'ordre relatives aux amortissements des subventions d'équipement d'investissement en dépenses.

Les dépenses d'investissement :

Chapitres et comptes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Dépenses financières	306 151,94 €	397 476,03 €	425 223,97 €	379 209,55 €	353 347,36 €	332 766,62 €
10 - Remboursement dotations	8 879 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13- Remb subventions perçues			28 508,11 €		10 888,92 €	
16 - Remboursement capital dette	297 272,56 €	397 476,03 €	396 715,86 €	379 209,55 €	342 458,44 €	332 766,62 €
Dépenses d'équipement 20, 21, 23	2 922 111,72 €	1 005 429,62 €	989 943,62 €	2 460 338,53 €	2 432 156,10 €	2 461 866,91 €
45 - Opérations pour compte de tiers	432 391,83 €					
Dépenses réelles d'investissement	3 660 655,49 €	1 402 905,65 €	1 415 167,59 €	2 839 548,08 €	2 785 503,46 €	2 794 633,53 €
139 - Subventions d'invest transférées	5 443,35 €	4 250,55 €	2 678,55 €	2 678,55 €	3 589,31 €	15 377,34 €
Opérations patrimoniales			3 727,50 €		152 272,26 €	251 258,25 €
Autres dépenses d'ordre		96 307,06 €	55 812,39 €	24 628,30 €	16 421,58 €	9 733,60 €
Dépenses d'ordre d'investissement	5 443,35 €	100 557,61 €	62 218,44 €	27 306,85 €	172 283,15 €	276 369,19 €
Dépenses totales d'investissement	3 666 098,84 €	1 503 463,26 €	1 477 386,03 €	2 866 854,93 €	2 957 786,61 €	3 071 002,72 €



Commentaires:

16 - Baisse du remboursement du capital de la dette : aucun nouvel emprunt réalisé

20-21-23 – Montant des dépenses d'équipement réalisées : 2 461 866.91 €

Travaux prévus en 2024 dont les inscriptions budgétaires feront l'objet de report sur 2025 : 522 450 € dont notamment les travaux de réhabilitation de logements communaux et d'enfouissement des réseaux de téléphonie (voir tableau annexé)

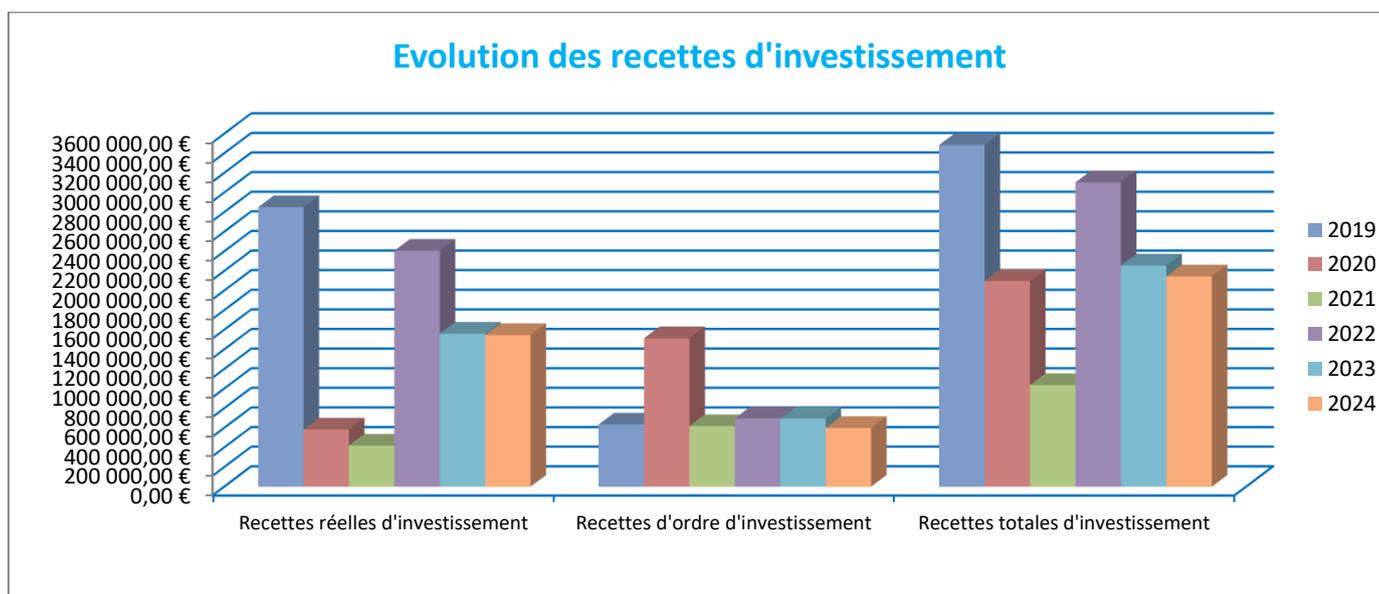
139 - Opérations d'ordre relatives aux amortissements des subventions d'équipements,

Opérations Patrimoniales : rattachement des frais d'études aux travaux, neutralisés en recettes

Autres dépenses d'ordre : Valorisation des travaux effectués en régie notamment pour les conseils de quartier

Les recettes d'investissement :

Chapitres et comptes	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Recettes financières	138 259,94 €	493 365,13 €	183 298,69 €	270 324,70 €	415 815,56 €	466 134,80 €
10 - Dotations et fonds divers	138 259,94 €	493 365,13 €	183 298,69 €	270 324,70 €	415 815,56 €	466 134,80 €
Recettes d'équipement	2 218 249,15 €	90 103,86 €	235 900,44 €	2 136 307,10 €	1 145 069,83 €	780 209,47 €
13 - Subventions	205 733,22 €	72 936,25 €	208 592,04 €	605 559,88 €	1 015 107,16 €	715 718,53 €
16 - Emprunts	2 012 515,93 €	12 680,00 €	14 220,00 €	1 512 772,00 €	128 262,67 €	63 026,94 €
21 - Immobilisations corporelles		4 487,61 €	13 088,40 €	17 975,22 €	1 700,00 €	1 464,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	432 391,83 €					
1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €			300 000,00 €
Autres recettes réelles d'investissement	61 458,06 €					
Recettes réelles d'investissement	2 850 358,98 €	583 468,99 €	419 199,13 €	2 406 631,80 €	1 560 885,39 €	1 546 344,27 €
28 - Amortissement des immobilisations	446 695,95 €	397 798,29 €	386 549,73 €	368 990,11 €	358 859,56 €	346 967,13 €
192 - Plus values de cessions	187 918,40 €	1 053 093,20 €	69 883,14 €	324 572,40 €	183 893,40 €	367,50 €
024- cession de biens			157 546,86 €		0,00 €	
Autres recettes d'ordre	0,00 €	63 534,18 €	3 727,50 €	3 984,00 €	152 272,26 €	251 258,25 €
Recettes d'ordre d'investissement	634 614,35 €	1 514 425,67 €	617 707,23 €	697 546,51 €	695 025,22 €	598 592,88 €
Recettes totales d'investissement	3 484 973,33 €	2 097 894,66 €	1 036 906,36 €	3 104 178,31 €	2 255 910,61 €	2 144 937,15 €
				Excédent d'investissement cumulé reporté		928 698,20 €
				Total des recettes		3 073 635,35 €



Commentaires : baisse globale des recettes d'investissement avec :

10 - Dotations et fonds divers :

- Remboursement de la TVA afférente aux dépenses d'équipement à hauteur de 378 000 €
- Taxe d'aménagement à hauteur de 56 000 €

13 – Montant des subventions perçues sur différents dossiers (réhabilitation gymnase Grabinski, réhabilitation complexe henri Wallon)

A NOTER : un report sur 2024 de subventions à hauteur de 279 260 €.

16 : virement du prêt accordé à 0% par la CAF pour le programme réhabilitation du complexe henri Wallon + provision annuelle de 12 000 € afin de couvrir le risque lié au contrat location-vente passé avec MFR.

21 – recettes liées au remboursement d'un sinistre

28 - Baisse des amortissements transférés de la section de fonctionnement

192 : Opérations d'ordre liées à la cession de terrains.

Autres recettes d'ordre : rattachement des frais d'études aux travaux équilibrés en dépenses

La capacité d'autofinancement :

Epargne budgétaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	771 417 €	1 695 575 €	540 221 €	597 358 €	884 848 €	680 848 €
Epargne brute	694 681 €	1 615 499 €	471 916 €	538 729 €	777 982 €	579 737 €
Epargne nette	397 408 €	1 218 023 €	75 200 €	159 519 €	435 524 €	246 970 €
Capacité d'Autofinancement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité d'Autofinancement (CAF)	506 763 €	595 179 €	300 298 €	238 784 €	610 510 €	589 103 €
Capacité d'Autofinancement nette	209 490 €	198 489 €	-96 418 €	-140 426 €	268 052 €	256 336 €
CAF Euros par habitant	94 €	111 €	57 €	46 €	116 €	113 €
CAF en % des produits	6,37%	6,80%	3,73%	2,92%	7,23%	7,18%
CAF nette Euros par habitant	39 €	37 €	-18 €	-27 €	51 €	49 €
CAF nette en % des produits	2,63%	2,27%	-1,20%	-1,71%	3,17%	3,12%

CAF - Moyenne de la Strate	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF nette Euros par habitant	115 €	113 €	128 €	128 €	122 €	129 €
CAF nette en % des produits	10,04%	8,27%	10,97%	10,97%	10,08%	10,11%

Rappel :

La capacité d'autofinancement dégagée sur la section de fonctionnement permet :

- Prioritairement de financer le remboursement du capital des emprunts
- D'autre part, de financer une partie des dépenses d'investissement non couvertes par les subventions à recevoir et les emprunts.

Aussi un excédent de fonctionnement doit-il toujours être dégagé afin de permettre de maintenir et de développer les équipements municipaux, répercutés en section d'investissement.

Commentaires :

Au vu des résultats comptables de l'année 2024, la capacité d'autofinancement s'élève à 589 103 € avant remboursement du capital des emprunts d'un montant de 332 766 €.

La commune a retrouvé une capacité d'autofinancement mais encore insuffisante pour financer les nouveaux investissements.

La dette :

Encours de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette	4 185 859,72 €	3 789 169,47 €	3 392 453,61 €	4 513 244,06 €	4 170 785,62 €	3 838 019,00 €
Capacité de désendettement (En années)	8,26	6,37	11,30	18,90	6,83	6,52
Encours de dette en Euros par habitant	780,51 €	706,54 €	639,24 €	860,16 €	794,44 €	738,51 €
Annuité de la dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement capital	297 049,4 €	396 690,3 €	396 715,9 €	379 209,6 €	342 458,4 €	332 766,6 €
Charges financières	76 736,2 €	80 075,9 €	68 305,1 €	58 629,3 €	106 865,4 €	101 111,9 €
Annuité de la dette	373 785,6 €	476 766,1 €	465 021,0 €	437 838,9 €	449 323,9 €	433 878,5 €

Commentaires:

- ✓ Taux d'endettement en baisse. La capacité de désendettement en années s'est améliorée.
- ✓ Une dette par habitant (738 €) qui reste en dessous de la dette moyenne par habitant qui est de 767 €.

LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

RATIOS	REPERES
<ul style="list-style-type: none"> Taux d'épargne brute (EB) = (RRF – DRF) / RRF 	EB > 15% 7% < EB > 15% 7.18 % EB < 7%
<ul style="list-style-type: none"> Capacité de désendettement (CD) = Encours de dette / Epargne brute 	CD < 10 ans 6.52 15 ans > CD > 10 ans CD > 15 ans

Conclusion : Le ratio de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Ce ratio se situe en limite du seuil favorable en termes du nombre d'années de désendettement.

Les charges de personnel :

Décomposition des charges de personnel	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Charges brutes de personnel (012)	3 689 137,74 €	3 721 201,94 €	3 968 243,58 €	4 068 886,05 €	3 915 012,12 €	4 036 803,28 €
Produit des mises à disposition (70843)	130 429,51 €	26 177,59 €	0,00 €	3 800,97 €	10 493,19 €	16 054,97 €
Produit remboursements traitements (013)	69 033,71 €	82 903,24 €	76 989,04 €	97 254,55 €	104 476,09 €	86 608,01 €
Produit des participations (74712, 74718, 74748)	100 244,85 €	110 932,96 €	169 537,06 €	95 267,39 €	220 824,14 €	182 498,35 €
Charges nettes de Personnel	3 389 429,67 €	3 501 188,15 €	3 721 717,48 €	3 872 563,14 €	3 579 218,70 €	3 751 641,95 €

Ratios charges de personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel en % des charges	42,87%	40,88%	45,93%	47,06%	43,65%	47,10%
Charges de personnel en % des produits	42,59%	39,99%	46,22%	47,28%	42,39%	45,69%

Commentaires:

Charges nettes de personnel en augmentation, selon le détail suivant :

- ✓ Augmentation des charges brutes de personnel, qui prend en compte l'évolution du GVT
- ✓ Revalorisation du SMIC au 01/01/24 (+0.13points) et au 01/11/24 (+ 0.23 points)
- ✓ 2 recrutements au ST, l'un en mars et l'autre en avril (en remplacement de 2 agents partis en retraite en 2023)
- ✓ Charges élections législatives non prévues
- ✓ Versement de la prime du pouvoir d'achat (environ 18 000 €)
- ✓ Revalorisation de toutes les grilles indiciaires de 5 points au 01/01/2024
- ✓ Augmentation de la prime d'assurance statutaire (1.18% à 2.95% soit + 1.77% soit une hausse de 30 000 €)
- ✓ 4 départs à la retraite dont 3 non remplacés : externalisation du ménage de WALLON à Purbane + réorganisation des services en interne
- ✓ Fin de l'emploi aidé PEC en septembre 2024, financé par l'Etat à hauteur de 60%
- ✓ Rémunération à demi traitement des agents en congés de maladie
- ✓ Baisse du produit des remboursements de traitement (remboursement indemnités journalières des accidents de travail et remboursement des décharges syndicales par le CDG)
- ✓ Baisse du produit des participations : remboursement service ADS+ prise en charge pour partie du chargé de projet (fin des remboursements des contrats d'apprentissage en 2023)
- ✓ La structure des effectifs au 31/12/2024 est composée de 88 agents dont 2 CDI

Par ailleurs, à strate identique, afin de comparer les ratios des charges de personnel il faudrait majorer ce taux en prenant en compte les charges de personnel « enfance jeunesse » rattachées au CCAS (couvert actuellement par la subvention versée par la commune).

La fiscalité – Produits, pression fiscale et taux :

Impôts ménages	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisations Taxe Foncier Bâti (FB)	2 159 601 €	2 194 377 €	3 382 467 €	3 495 405 €	3 852 449 €	3 992 867 €
Cotisations Taxe Foncier Non Bâti (FNB)	18 752 €	18 329 €	19 173 €	19 707 €	21 507 €	21 922 €
Cotisations Taxe d'Habitation (THRS)	660 406 €	646 052 €				
Compensation Taxe d'habitation (TH)			44 424 €	44 006 €	63 919 €	55 585 €
Cotisations totales FB FNB TH	2 838 759 €	2 858 758 €	3 446 064 €	3 559 118 €	3 937 875 €	4 070 374 €
coefficient correcteur			1 026 541 €	1 060 734 €	1 112 445 €	1 151 731 €
cotisations perçues avant compensation	2 841 441 €	2 863 034 €	2 419 523 €	2 498 384 €	2 825 430 €	2 918 643 €
compensation perte ressources TF			569 926 €	589 673 €	589 217 €	605 943 €
cotisations totales	2 931 475 €	2 958 828 €	2 989 449 €	3 088 057 €	3 414 647 €	3 524 586 €

La revalorisation des bases d'imposition : 3.9 % ce qui a engendré une recette fiscale d'environ 90 000 €
Maintien du taux de la taxe foncière bâti au taux de 48.88 %

Foncier bâti	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Base Foncier Bâti Arkéma	1 601 711 €	1 631 098 €	1 641 288 €	863 358 €	885 360 €	849 139 €
Cotisation Foncier Bâti Arkéma commune	420 562 €	428 086 €	430 619 €	405 963 €	451 081 €	415 495 €
Cotisation Foncier Bâti Arkéma département			342 109 €	0 €	0 €	

Rappel : l'article 29 de la loi des finances 2021 a entraîné la division par deux de la valeur locative des bâtiments industriels et a donc diminué la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette perte de recette fait l'objet d'allocations compensatrices pour la commune sur la partie relative à la taxe foncière bâtie.

L'Incidence de ces réformes sur l'entreprise ARKEMA se traduit par une réduction des taxes toutes confondues à une baisse de leur cotisation qui passe de 772 728 € en 2020 à 415 495 € en 2023(*). Cette baisse n'a aucune incidence sur les recettes de la commune, comme indiquée ci-dessus. * en attente des données 2024

Indicateurs fiscaux	2019	2020	2021	2022	2023
Potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal)	3 758 826 €	3 752 458 €			
Potentiel fiscal 4 taxes (effort fiscal)	7 339 132 €	7 351 859 €	7 341 198 €	7 431 148 €	7 716 991 €
Potentiel fiscal par habitant	1 377,21 €	1 385,31 €	1 391,69 €	1 415,46 €	1 463 €
Potentiel fiscal par habitant de la strate	948,89 €	959,21 €	954,54 €	1 004,35 €	1 076 €
Effort fiscal de la Commune	1,150655	1,183135	1,207518	1,207607	1,243618
Effort fiscal moyen de la strate	1,154637	1,164841	1,186941	1,181642	1,158103

Le Potentiel Fiscal :

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales. Cet indicateur a un impact sur le calcul de la dotation forfaitaire qui fait l'objet d'un écrêtement calculé en fonction de la population et du potentiel fiscal, ce qui est le cas de la collectivité.

Conclusions :

Afin de préserver nos services publics, nos investissements, l'objectif 2024, pour notre collectivité était de maintenir une « épargne nette » positive (3.12 %). Cet objectif a été atteint, par une gestion rigoureuse : économie générée sur les dépenses d'énergie (extinction éclairage public), revalorisation du loyer de la gendarmerie ce qui permet d'équilibrer le coût du crédit-bail et par la ressource fiscale (augmentation des bases des valeurs locatives). Cependant, elle demeure encore fragile (*).

(*) depuis 12 ans l'épargne nette de la commune se situe dans une fourchette inférieure à 5 %, le bon niveau déterminant l'indépendance financière d'une commune se situe entre 7 et 10 %

Les tendances budgétaires – La prospective budgétaire

Aussi dans un contexte budgétaire national toujours difficile, notre préoccupation sera de dégager **une épargne nette positive permettant de préserver et de maintenir les services rendus auprès de la population de qualité et de financer les futurs investissements.**

Les évolutions budgétaires décrites ci-dessous nous obligent à maintenir notre gestion volontaire et rigoureuse du budget dans sa globalité afin d'assurer le fonctionnement de notre collectivité.

Section de Fonctionnement :

- ✓ Fiscalité
 - Maintien de la fiscalité locale
 - La loi des finances 2025 fixe la revalorisation annuelle des bases des valeurs locatives à 1.7 %

- ✓ Charges à caractère général
 - poursuite des efforts et des investissements sur l'éclairage public (passage en LED des points lumineux) permettant d'améliorer le coût mais également l'impact écologique des énergies utilisées
 - suivi du budget prévisionnel du CCAS (dispositif cantine 1 euro et hausse des cotisations charges de personnel).
 - Le soutien à la vie associative

- ✓ Dépenses de personnel
 - hausse des cotisations CNRACL (3 points) + URSSAF (1 point) soit 65 000 €
 - Hausse du cout des assurances risques statutaires (Accident Travail) soit 30 000 €
 - stabilité des effectifs

Section d'Investissement :

Ces perspectives pourraient nous permettre de consolider nos réflexions **sur la poursuite des projets et investissements engagés en 2024**

- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPHA – RU)
- Travaux d'enfouissement réseaux téléphoniques
- Restauration du Chalet Prouvé (travaux de sauvegarde)
- Maison de santé pluriprofessionnelle
- Création cantine Manceau
- Vidéo-protection....